



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE LOZÈRE

2022_046

**DEPARTEMENT
DE LA LOZERE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**OBJET :
PROJET
D'ETABLISSEMENT**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 17 mai 2022

Nombre
d'administrateurs
en exercice : 20

Le 17 mai deux mille vingt-deux à 13h30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Etaient présents :

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont Lozère et Goulet ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **SUAU Laurent**, Maire de Mende ; **SALEIL Jean-Claude**, Adjoint au maire du Masegros Causses Gorges.

Date de l'envoi
de la convocation
le 22/04/2022

Mesdames : **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

Etaient excusés :

Messieurs : **BAYLE Régis**, Conseiller régional de la Région Occitanie ; **BOUNIOU Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Masegros Causses Gorges ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la CC Randon Margeride.

Date de l'affichage
du PV:

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **MAILLOLS Aurélie**, Conseillère régionale de la Région Occitanie.

Assistait également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion, Monsieur **SCHREINER Bruno**, Adjoint de Direction, et Monsieur **SCHWANDER Marc**, payeur départemental.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

PROJET D'ETABLISSEMENT

Le Président présente à l'assemblée :

Il a souhaité que le Centre de Gestion se dote d'un projet d'établissement en associant l'ensemble des agents et des élus du Conseil d'Administration afin de coconstruire les axes de développement du Centre de Gestion.

Celui-ci fixera les priorités et les actions du CDG pour la mandature 2020-2026 afin de répondre aux besoins et attentes des employeurs publics.

Le Président propose :

D'ADOPTER le projet d'établissement proposé et se prononcer favorablement sur la mise en œuvre par les services du Centre de Gestion selon l'échéancier proposé.

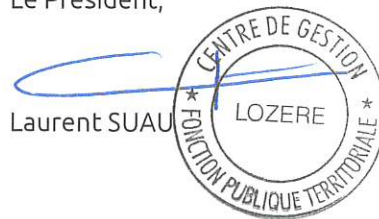
Le Conseil d'Administration après avoir délibéré décide à l'unanimité :

D'ADOPTER le projet d'établissement proposé et se prononcer favorablement sur la mise en œuvre par les services du Centre de Gestion selon l'échéancier proposé.

Pour extrait conforme,
Mende, le 17 mai 2022

Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat.

Délibération certifiée

Exécutoire le,

Transmis au représentant de l'Etat le

Publié le :

